



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Séance du 26 octobre 2017

A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	10
votants	13
absents	5
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, WEBER, COLLADO

Absents excusés : M. MEYER, M. GENCO, Mme GEOFFROY à M. COLLIGNON, Mme MELIANI à M. BERNARD, Mme LEDUC à M. CORBIER

Secrétaire de séance : Mme WEBER Christine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
26/10/2017

3) Procédure PLU

Dépôt en Préfecture
30/10/2017

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de se doter d'un document de planification qui répond aux enjeux de la commune.

Affichage du
30/10/2017

Les études sont en cours et d'après le calendrier prévisionnel fixé par notre maître d'œuvre, la procédure ne peut être approuvée avant le 31 décembre 2017.

Convocation du
20/10/2017

Par ailleurs, il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, le statut de Metz Métropole va évoluer de Communauté d'Agglomération à Métropole et assumer de nouvelles compétences. C'est notamment le cas de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) en lieu et place des communes. Ce transfert de compétence appelle donc le conseil municipal à se prononcer sur sa volonté de poursuivre les études en cours et donc de transférer le dossier à la future Métropole.

Par courrier en date du 24 Mai dernier, le Président de Metz Métropole a confirmé que la Métropole poursuivra et finalisera, si la commune le souhaite, toutes les procédures d'urbanisme engagées par les communes et inachevées au 1^{er} janvier 2018.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mecleuves
Canton de Verny

Considérant que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme présente un intérêt évident pour la pérennité des projets communaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la future Métropole au 1^{er} janvier 2018, dans la mesure où la commune est informée de l'avancement du projet. L'approbation de la procédure par Metz Métropole interviendra après avoir obtenu l'accord de la commune.

Le Maire,
M. TOURNAIRE